

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE ORDINAIRE DE CONSEIL MUNICIPAL  
DU MARDI 4 DECEMBRE 2018**

Membres										Date de convocation
en exercice :	9	présents :	7	excusés :	2	absent :	0	votants :	8	27/11/2018

L'an deux mil dix-huit le 4 Décembre à 18H30, Le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire Monsieur Jean-Claude LAPIERRE.

**Présents** : Messieurs Jean-Claude LAPIERRE, Claude BOURDON, Gianni FERRO, Bernard LAPIERRE, Thomas ROLLET, Pierre LANEYRIE, Madame Isabelle BERGER.

**Excusés** : Messieurs Dominique REVEL (a donné pouvoir à M Jean-Claude LAPIERRE), William TROUILLET

**Absent** : /

**Secrétaire de séance** : Monsieur Jean-Claude LAPIERRE

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Le compte rendu et les délibérations de la séance précédente entendus et approuvés, Monsieur le Maire présente l'ordre du jour.

En préalable, Monsieur Jean-Claude LAPIERRE demande à ce que deux points soient ajoutés à l'ordre du jour de la présente séance. Le conseil municipal, à l'unanimité donne son accord à l'ajout de ces questions supplémentaires.

**QUESTION SUPPLEMENTAIRE N° 1 : DOSSIER ACCESSIBILITE : NON-CONFORMITES**

Suite à la visite réalisée par Messieurs SCHALK et BRENEZ concernant les récents travaux d'accessibilité des bâtiments publics, différentes non-conformités techniques ont été relevées.

Par ailleurs, ces travaux devront faire l'objet d'une déclaration qui sera examinée en Commission d'Accessibilité. Un bureau d'études sera choisi pour aider la commune.

Monsieur Gianni FERRO se charge de prendre contact avec M SCHALK pour faire le point sur les anomalies à corriger.

**QUESTION SUPPLEMENTAIRE N° 2 : DECISION MODIFICATIVE POUR L'INTEGRATION DES TRAVAUX EN REGIE 2018**

Le Maire expose au conseil que, pour intégrer les travaux en régie 2018, il convient de procéder aux virements de crédits suivant :

- 5 717€ au Chapitre 022 (dépenses imprévues Fonctionnement)

- 5 717€ à l'article 2313 (chapitre 23)

+ 5 717€ à l'article 722

+ 1 840€ à l'article 2315-040 (opération d'ordre)

+ 3 877€ à l'article 2315-040 (opération d'ordre)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à procéder aux virements décrits ci-dessus.

**1) RODP ELECTRICITE SYDESL**

La commune perçoit tous les ans une redevance : en 2018 elle s'élève à 203€

**2) SYDESL RACCORDEMENT GAZ DES BATIMENTS PUBLICS**

Le Maire indique au conseil que le SYDESL souhaite favoriser les raccordements de gaz aux bâtiments communaux qui ne sont pas encore desservis et porte une réflexion sur le financement qu'il pourrait apporter à la commune à cette fin. Cela concernerait la Maison des Créateurs, la salle des fêtes et l'église. Le conseil autorise le Maire à renvoyer le questionnaire au SYDESL.

**3) ORANGE : DOSSIER FIBRE OPTIQUE**

Le Maire présente le document envoyé par ORANGE concernant le déploiement de la fibre optique pour lequel la commune est concernée. Une réunion est organisée à MBA le 6 décembre prochain pour expliquer le processus et donner le calendrier prévisionnel. Le conseil prend note de ces informations.

**4) REHABILITATION DU BATIMENT DES CREATEURS**

Le Maire expose au Conseil que le projet prévisionnel s'élèverait à environ 110 000€ dont 55 000€ pourraient être subventionnés.

M Pierre LANEYRIE explique qu'il n'est pas favorable à ce projet compte tenu du problème de stationnement qui serait rencontré et du choix des priorités d'investissement. Ce projet ne doit pas se faire au détriments d'autres projets.

Il convient de réfléchir aux perspectives sachant que de nombreuses constructions sont implantées à CHARNAY LES MACON.

Un débat s'engage. M FERRO explique que ce projet s'autofinancerait avec un emprunt, compte tenu des subventions qui seraient accordées. M FERRO indique que ce projet amènerait des revenus supplémentaires à la commune.

La condition pour que le conseil se prononce favorablement sur ce projet est le fait que l'appartement doit obligatoirement être doté d'un garage.

M FERRO se charge de contacter le Cabinet BLANCHARD pour intégrer cette demande.

## **5) CENTRE AERE – ETUDE DU SMGS**

En obtenant le label Grand Site de France en 2013, le SMGS s'est engagé à maintenir un équilibre entre l'accueil des visiteurs (200 000 personnes par an) et la préservation de l'endroit. Prestigieux et exigeant, ce label sera sans doute porteur d'attractivité dans les années à venir pour le territoire.

Dans ce contexte, le Grand Site de Solutré-Pouilly – Vergisson souhaite étudier la possibilité de création d'un établissement hôtelier sur le site occupé par le centre aéré de la Grange du Bois fermé depuis plusieurs années. Ce site est propriété de la commune de Solutré-Pouilly qui sera étroitement associée à la réflexion.

Une implantation de ce type permettrait de dynamiser le territoire et densifier l'offre touristique à proximité immédiate de la Roche de Solutré.

Le Maire présente au conseil la proposition de mission d'accompagnement réalisée. Il s'agit d'un accompagnement permettant de :

- définir le projet de l'équipement, en cohérence avec l'écosystème touristique
- Préciser l'opportunité financière du projet
- Accompagner, le cas échéant, la mise en œuvre opérationnelle du projet.

L'étude s'élèverait à environ 31 000€, subventionnée à hauteur de 50 % par la Région. Les différentes phases de cette étude sont l'analyse du concept, la vérification des conditions de réalisation du projet et en option l'assistance à maîtrise d'ouvrage dans la passation d'un partenariat public-privé. Si l'étude est payée par le SMGS, le projet devrait se faire dans le cadre du Grand Site. Le SMGS recherchera les partenariats public-privés avec les investisseurs, il gèrera les dossiers de candidatures pour le futur marché dont l'étude pourra servir de base. Enfin le SMGS n'amène pas le projet mais lancera un appel à projet.

Le SMGS souhaite réfléchir à la gestion des flux de camping-car sur son territoire, le Maire rappelle qu'il faudra prendre en compte le fait qu'ils sont interdits sur le Grand Site,

La commune serait maître d'ouvrage. Cette proposition de mission sert de base de travail mais le conseil ne souhaite pas déléguer le projet au Grand Site.

M. Thomas ROLLET explique qu'un partenariat avec le SMGS est souhaitable mais il ne faut pas que la commune soit responsable de la gestion de l'hébergement. Une réunion de la Commission « Centre Aéré » devra être organisée pour discuter de ce projet.

Le conseil étudie le document.

## **QUESTIONS DIVERSES/TOUR DE TABLE**

La loi n° 2016-1048 du 1<sup>er</sup> août 2016 modifie les modalités d'inscription sur les listes électorales et institue un répertoire électoral unique (REU) dont elle confie désormais la gestion à l'Insee.

L'entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> Janvier 2019 de cette réforme modifie complètement la gestion des listes électorales dans nos communes.

En effet, les actuelles commissions administratives seront supprimées le 11 janvier 2019 et remplacées ensuite par des commissions de contrôle qui ne se prononceront plus sur les décisions d'inscriptions et radiations, puisque cette compétence sera confiée exclusivement au Maire.

Dans ce cadre, de nouveaux délégués sont choisis par le Tribunal de Grande Instance et par le Préfet.

La réponse du Préfet est toujours en attente. Le TGI a choisi de nommer M Robert DONDIN en tant que délégué titulaire et M Henri TROUILLET en tant que délégué suppléant du Tribunal de Grande Instance.

M le Maire indique qu'il conviendra de demander rapidement les devis pour les projets de travaux 2019 afin de préparer les dossiers de subventions, notamment pour la réfection du lavoir, la sacristie et le toit de l'église qui pourraient être éligibles à l'appel à projet départemental 2019.

M Claude BOURDON indique que le poteau Incendie a été posé. Le Portail au Centre aéré également.

Le glacier fait « En Courtesse » est terminé.

L'installation des sapins de Noël et décorations lumineuses est en cours. Mme BERGER signale que la décoration lumineuse située à l'entrée du village ne s'allume plus correctement. Il conviendrait de la remplacer par une autre.

M Claude BOURDON a reçu un devis de remplacement du Karcher (il s'élève à 1 687,44€ TTC), d'autres devis seront demandés et étudiés lors de la préparation du budget 2019.

La cérémonie de distribution des chocolats de Noël est organisée le 14 décembre prochain à 16 heures. Les boîtes seront portées aux personnes qui ne pourront pas venir.

M Bernard LAPIERRE indique que le logement communal à louer ne fait l'objet d'aucune demande de location. Les annonces seront réactivées prochainement. Il évoque la possibilité de confier la location à une agence immobilière. M le Maire se charge de se renseigner.

Dans le cadre des travaux d'isolation de la « maison communale », tous les devis sont arrivés en Mairie. Ils sont maintenant à l'étude.

La location de la parcelle de vigne communale Saint Véran cadastrée B 1196, située à la Petite Bruyère fera l'objet d'une réunion de la commission « baux ruraux » le 17 décembre prochain afin d'étudier les demandes reçues. Un état des lieux sera demandé à la Société CEMEX.

M Pierre LANEYRIE a participé à la dernière réunion du Syndicat du Hameau de l'Eau Vive.

M Thomas ROLLET indique que la Commission « Bulletin municipal » se réunira Mercredi 12 décembre prochain à 17H30 pour finaliser le nouveau bulletin.

M Gianni FERRO a participé au dernier conseil de classe réuni le 13 Novembre dernier. Il en fait la synthèse.

Les effectifs de rentrée sont de :

PS-MS-GS : 5 + 7 + 3 = 15

CP-CE1 : 11 + 5 = 16

CE2 - CM1 - CM2 : 7 + 7 + 7 = 21

Un élève de CP/CE1 bénéficie actuellement d'une assistante de vie scolaire (AVS), Mme NUNES, présente 23h30/24H00 par semaine dans la classe.

M Gianni FERRO explique au conseil que les deux directrices : Mme UCHAN pour l'école primaire et Mme LACHAUX pour l'école maternelle sont très motivées et proposent de nombreux projets de classe aux enfants, notamment le projet « classe tablette » qui sera présenté le 11 décembre 2018. L'utilisation des tablettes permet d'apporter de l'aisance et de l'autonomie chez les enfants.

D'autres projets sont prévus : un voyage avec les parents sur le thème du moyen-âge, validé par l'Education Nationale, un projet peinture, un projet danse et préhistoire.

Mesdames UCHAN et LACHAUX adressent tous leurs remerciements à Messieurs Jacky MONTERET et Nicolas GUICHARD pour leur efficacité et leur rapidité à répondre aux demandes diverses de l'école.

Le SIVOS va acheter des bacs de tri sélectif pour le verre, le plastique, le carton, et le papier, ils seront installés à la cantine. Les cantonniers se chargeront de les vider.

La prochaine rentrée 2019-2020 devrait compter environ 10 nouveaux élèves en petite section.

1.

#### **APPROBATION DU COMPTE-RENDU**

LAPIERRE Jean-Claude		REVEL Dominique	Excusé (a donné pouvoir à Jean-Claude LAPIERRE)
BOURDON Claude		BERGER Isabelle	
FERRO Gianni		TROUILLET William	Excusé
LAPIERRE Bernard		ROLLET Thomas	
LANEYRIE Pierre			

#### **LISTE DES DELIBERATIONS PRISES**

2018/062	Décision modificative N° 11 pour l'intégration des travaux en régie 2018		
----------	--	--	--

**Prochaine réunion ordinaire du conseil : Mardi 8 Janvier 2018 à 18H30**

Séance levée à 21H15